

Management packages : application et sécurisation fiscale depuis l'entrée en vigueur de l'article 163 bis H du CGI – Instant learning

Analyser et sécuriser la fiscalité des management packages dans le cadre du régime issu de l'article 163 bis H du CGI

PUBLIC

Responsables juridiques et fiscaux – Fiscalistes – Juristes d'entreprise – Avocats – Experts-comptables – CGP/Banques privées – Banques d'affaires – Fonds d'investissement – Professionnels du private equity

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances solides en fiscalité et en droit des sociétés, ainsi qu'une bonne compréhension du contexte des opérations de private equity

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec

Code
703272

Durée
3 heures / 3 heures

Tarif Inter*
399 € HT

**Repas inclus (en présentiel)*

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les nouvelles règles d'imposition et sécuriser la mise en œuvre opérationnelle des management packages

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

Appliquer les nouvelles règles d'imposition et sécuriser la mise en œuvre opérationnelle des management packages

Calculer l'imposition des gains issus d'un management package depuis l'article 163 bis H du CGI

- Distinction des mécanismes fiscaux introduits par l'article 163 bis H du CGI
- Détermination du gain imposable
- Ventilation du gain entre part salariale et part capitalistique au regard des critères du 163 bis H du CGI
- Cas pratique

Sécuriser la mise en place d'un management package dans le nouveau cadre juridique

- Choix de l'instrument
- Articulation avec les régimes fiscaux spécifiques (BSPCE, AGA, stock-options, PEA, donations)
- Bonnes pratiques documentaires : check-list de sécurisation du management package
- Brainstorming guidé : identifier les points de fragilité d'un dossier type

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

vos accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Prochaines sessions

...

A DISTANCE

- 16 Sep. 2026
- 20 Nov. 2026

